

La Sécurité sociale de l'alimentation, sur le terrain, ça donne quoi ?

Améliorer l'accessibilité et donner un horizon politique aux projets concrets

Décembre 2022. Auteurs : les membres du GT Concret et nos hôtes lors des visites, et en particulier (par ordre alphabétique) Daniel Beukeleirs, Véronique Bonnet, Clara Dinety, Léa Gabric, Brigitte Grisar, Sebastien Kennes, Francesca Monteverdi, Jonathan Peuch, Margherita Via.

Guide de lecture :

Ce document de travail est le fruit du groupe de travail "Projets Concrets", lequel est parti d'un groupe plus large réfléchissant et travaillant à la mise en oeuvre d'une sécurité sociale* de l'alimentation en Belgique. Puisqu'il n'est pas possible pour un projet concret*, de terrain, de mettre en oeuvre à lui seul une sécurité sociale, nous regardons comment les projets concrets s'inscrivent par rapport aux piliers* de base de la SSA. S'instaure un aller-retour entre les principes* et les réalités de terrain, que notre document incarne en proposant deux parties : premièrement, une discussion sur les principes tels que nous pouvons les comprendre à partir du terrain; deuxièmement, une description des projets concrets et de leur rapport aux principes. Chaque projet a été visité en détail par les auteurs de la note, et chaque projet a mis sa main à la pâte dans la rédaction et la relecture.

Ce document est d'abord à destination des projets concrets oeuvrant à rendre accessible une alimentation de qualité pour tout le monde, et à leurs membres.

Première partie : les 4 principes (p.2)

Deuxième partie : description des projets concrets (p.10)

Les trois projets étudiés sont, par ordre chronologique des visites : le Champ du Chaudron à Anderlecht, la Ferme du Chant des Cailles à Watermael-Boitsfort, l'épicerie sociale Épi'dorp de Watermael-Boitsfort, et le supermarché coopératif BEES Coop à Schaerbeek.

Les mots suivis d'un astérisque (*) sont définis brièvement dans le glossaire.

Retrouvez plus d'informations et de ressources sur le site du Collectif de réflexion et d'action sur la sécurité sociale de l'alimentation :

<http://collectif-ssa.be>

Glossaire

Alimentation de qualité : une nourriture conforme au droit à l'alimentation est saine, choisie, adéquate. Elle plaît au niveau individuel. Elle résulte d'une filière alimentaire (production, transformation, distribution) juste et durable économiquement, socialement et environnementalement.

Accessibilité : Ensemble des facteurs qui déterminent les conditions pour accéder à de la nourriture : sa disponibilité pratique, son prix, sa familiarité, sa distance géographique, le temps qu'elle demande. Ces facteurs sont autant de ressources inégalement réparties dans la population. Pour faire simple, la malbouffe est très accessible, la nourriture de qualité ne l'est pas sans effort. Tout le monde a accès à la malbouffe, beaucoup moins ont accès à la qualité.

Gouvernance : la manière dont une structure (un projet concret par exemple) s'organise pour prendre des décisions. Qui décide, comment, à quelle condition ? La gouvernance peut être plus ou moins ouverte, inclusive, verticale, etc.

Projet concret : organisation existante (innovation sociale, organisation, entreprise, coopérative, dispositif d'aide alimentaire...) confrontée sur un terrain spécifique à des problèmes d'accessibilité à une alimentation de qualité, et qui tente d'y répondre à sa manière, avec ses contraintes et ses ressources, en contexte.

Piliers : les 3 piliers de la SSA sont la cotisation proportionnelle au revenu, l'universalité de l'accès et le conventionnement démocratique

Principes : les 4 principes reprennent les 3 piliers de la SSA. Contrairement aux piliers, les principes distinguent le conventionnement en tant que tel (quels produits ?), des processus de démocratie alimentaire en général qui peuvent ne pas toucher au conventionnement, mais à d'autres formes de participations et d'apprentissages.

SSA : Abréviation de Sécurité Sociale de l'Alimentation

Sécurité sociale : se réfère aux 7 branches existantes de la sécurité sociale (pensions de retraite et de survie; chômage; assurance accidents du travail; assurance maladie professionnelle; allocations familiales; assurance obligatoire pour soins de santé et allocations; vacances annuelles).

Introduction

Le travail de notre groupe visant à réfléchir et porter une proposition de Sécurité sociale de l'alimentation se divise en 3 grandes activités : le plaidoyer, le soutien à des projets concrets, et le développement d'outils et de pratiques d'éducation permanente/populaire. Au groupe plaidoyer revient la tâche de penser une 8^e branche de la sécurité sociale, le projet macro-économique s'appuyant sur des capacités et institutions en partie publiques.

Le présent document s'inscrit dans le cadre du soutien aux projets concrets. Il a pour objectif d'affiner la compréhension, les conséquences et les possibles incarnations de ces principes sur le terrain. Notre intention est de fournir des ressources aux acteurs de terrain, pour d'une part améliorer directement l'accessibilité de la nourriture, et d'autre part contribuer à la constitution d'un mouvement social autour de ces notions. On sait qu'historiquement, la sécurité sociale a été basée sur l'agrégation de projets de solidarité locaux et concrets qui existaient au niveau des usines ou des quartiers. Nous cherchons à donner des armes aux projets existants, à leur donner une cohérence et l'envie de travailler ensemble.

Dans sa version nationale, la SSA s'appuie sur 3 piliers. Ce sont 1) la cotisation proportionnée aux revenus, 2) l'universalité de l'accès et 3) le conventionnement démocratique. Pour mieux nous adapter à la réalité des projets concrets, nous avons choisi de décliner ces piliers en 4 principes, en distinguant dans le conventionnement : la qualité des produits, et la démocratie alimentaire. Les projets concrets en question sont des fermes urbaines, des restaurants sociaux, des centres d'aide alimentaire, etc. Ils n'ont ni les intentions, ni les compétences légales pour réaliser ces 3 piliers, isolément ou simultanément. Aucun n'est capable d'assurer un contrôle et une ponction sur les revenus ; aucun ne peut prétendre à l'universalité et obliger toute une portion de la population à participer à son projet ; aucun ne peut prétendre demander l'avis de tout le monde sur le mode d'une démocratie alimentaire.

Penser à partir de 4 principes permet de fixer davantage un processus, un chemin à suivre pour atteindre un idéal, qu'une obligation de résultat. Saisir la manière dont les projets concrets adaptent ces principes permet d'inspirer l'existant, pour mieux le guider dans les méandres de l'accessibilité de tous à une alimentation de qualité. Chaque projet a aussi son point de départ, son contexte, ses contraintes, ses limites, son histoire qui conditionnent ce qu'il fait et a fait, les questions qu'il se pose et les réponses qu'il donne.

Dans cet esprit, les présentes fiches s'adressent en premier lieu à toute personne ayant une influence sur un projet concret et à toute personne ayant envie de mettre en place un projet concret ayant une forte préoccupation pour les questions d'accessibilité de tous à une alimentation de qualité. Pour elles, il s'agit de trouver ici des pistes d'inspiration, mais aussi de se relaxer : un projet de taille modeste ne peut pas être le reflet d'une 8^e branche de la sécurité sociale. En revanche, il peut en être une racine concrète et nourricière. En second lieu, ces fiches visent toute personne ayant envie de s'inspirer de l'existant pour viser des projets à une échelle méso : quartier, village, ville, commune, ceintures alimentaires, provinces voire régions. On ne trouvera pas ici un kit tout-en-un, mais peut-être des balises, des points d'attention.

Enfin, aux curieux de tous pays, assouvissez votre soif et unissez-vous.

Principe 1 : Une cotisation ou un prix proportionnels au revenu ?

Dans le cadre d'une 8^e branche de la sécurité sociale, ce principe se réfère à la capacité des travailleurs et des employeurs à cotiser une partie du salaire proportionnellement à son montant, dans une caisse commune fédérale. On emploie le mot revenu pour ne pas limiter la cotisation aux salariés, mais aussi aux indépendants, voire aux rentiers. Pour que la cotisation soit proportionnelle, il faut connaître le montant exact des revenus d'un individu. Pour que la cotisation soit universelle (cf. principe 2), il faut que tout le monde soit obligatoirement intégré au système de cotisation (même avec une cotisation égale à zéro pour les bas revenus).

Dans les projets concrets, nous n'avons jamais rencontré de véritable système de cotisation, puisque les porteurs de projet n'ont pas accès aux revenus des personnes ni n'ont les moyens d'imposer une cotisation. Plutôt qu'à une cotisation, c'est sur le prix que les efforts sont déployés par les projets pour le rendre, sans être strictement proportionnel au revenu, au moins souple et adapté.

Trois grands cas de figure ont été rencontrés pour s'approcher d'une proportionnalité financière.

Les prix différenciés. Proposer différents prix pour un même produit est la pratique la plus simple et la plus courante à mettre en place. Sa version la plus radicale est le prix libre ou conscient, souvent assorti de référentiel quant aux coûts, comme on a pu le voir au Restaurant social « Kom à la maison ». On a pu référencer des prix différenciés à la Ferme du chaudron, à la Boulangerie le Poing levé ou encore sur le marché paysan de Dieulefit dans la Drôme. La ferme du Chaudron propose, pour ses deux types de panier (petit ou grand), trois prix différents.

Il est possible de présenter le prix le plus bas comme le prix normal, de base, pour réduire la gêne de demander une réduction.

La caisse sur base volontaire. Il est possible de croiser des systèmes plus complets, qui ne se dénomment pas eux-mêmes « caisses » (ce vocabulaire relève du champ de la Sécu) mais qui s'en approchent par leur fonctionnement. La Ferme du Chant des cailles met en œuvre une innovation importante dans le domaine : elle permet à chaque mangeur de payer la somme qu'il désire dans une fourchette de 280 euros à 490 euros, avec un prix de référence à 385 euros par an (à peine plus d'1€ par jour). Si l'ensemble des déclarations d'intention anonymes suffisent à atteindre le budget minimum requis pour le salaire des maraîchers, elles sont acceptées. Cela a toujours été le cas. Ce projet est le plus proche des principes de la SSA jusque-là : prix conscient sans contrôle social, dans une dynamique collective de démocratie alimentaire.

Il faut préciser ici que ni le prix différencié ni la caisse sur base volontaire ne permettent d'assurer une véritable proportionnalité des prix. Un riche radin peut choisir de payer peu, alors qu'un généreux pauvre peut choisir de payer beaucoup. En revanche, ces systèmes correspondent au mieux à la valeur perçue par chacun.

Le partenariat extérieur, souvent le CPAS. Parfois, la solidarité peine à se réaliser à l'intérieur d'un projet. Cela peut arriver lorsque les revenus des personnes sont globalement homogènes,

qu'il n'y a qu'une mixité socio-économique limitée, ou que le curseur de la solidarité a déjà été poussé trop loin et touche à l'épuisement. En Belgique, les CPAS ont un rôle majeur à jouer. En tant que pouvoir public, ils peuvent encourager la solidarité en apportant des sommes extérieures au projet initial. Cela pourra faciliter la mixité sociale à l'intérieur des projets et leur décloisonnement. De plus, les bénéficiaires seront tout autant sociaux (rencontre, partage, solidarité...) qu'économiques en termes d'accès à des produits alimentaires. Attention, les CPAS s'inscrivent dans une démarche d'aide sociale et doivent, de ce fait, vérifier que les personnes peuvent y recourir.

La BEES coop est un supermarché coopératif proposant des produits de qualité à des prix relativement bas puisqu'une grande partie du travail de distribution est presté bénévolement par des coopérateurs à hauteur de 2h45 par mois. La mixité socio-économique du projet est limitée. Un partenariat avec le CPAS de Schaerbeek a été noué pour permettre à 20 bénéficiaires du RSI, principalement des personnes âgées et isolées, de se voir octroyer une allocation de 150€ par mois pendant 6 mois au sein du magasin. Un dispositif encore expérimental, mais extrêmement prometteur pour améliorer l'accès à des produits de qualité d'un côté, mais aussi pour élargir la clientèle d'un projet concret de l'autre.

Plus classiquement, à l'épicerie sociale de Boitsfort, les produits sont subsidiés à 50% par le CPAS, avec des efforts significatifs qui ont été fournis pour réduire la gêne liée au fait de demander de l'aide alimentaire. Il ne manquerait qu'à augmenter la qualité des produits proposés pour à la fois soutenir l'économie agricole locale et améliorer le quotidien des personnes en situation de précarité.

Prix différenciés, caisse volontaire ou partenariat extérieur sont trois illustrations de dispositifs qui ont été mis en place pour viser la réalisation du principe de la cotisation proportionnelle au revenu. La première demande des aménagements au niveau de la vente, la seconde des modes d'organisation plus élaborés, et la troisième de reconnaître ses limites, de sortir de sa toile et d'aller tisser d'autres liens.

Principe 2 : un accès universel ?

Dans le cadre d'une 8^e branche de la sécurité sociale, l'accès universel signifie que tout le monde a accès, de droit, à l'allocation de 150€. Cet accès prend la forme d'une redistribution égalitaire de la caisse sous forme d'allocation, sans ciblage, mais conventionnée (cf principe 3). Aucune démarche ne serait requise, ce qui aurait pour avantage de supprimer le non-recours au droit, mais aussi la nécessité de tout dévoilement, potentiellement stigmatisant, de sa situation socio-économique au moment des achats (« si je montre ma carte, les autres verront que je suis pauvre »).

Dans les projets concrets, il est impossible d'impliquer tout le monde, car le recrutement se fait sur base volontaire. Ce sont les individus qui décident par eux-mêmes de participer ou non à un projet alimentaire. Seul un mécanisme public national a le pouvoir d'obliger toute la population à participer. Ce principe 2 consiste alors à se demander quels sont les profils des personnes qui accèdent aux projets concrets, et si ces profils sont plus ou moins représentatifs de la population géographiquement proche. Sera appelé accessible un projet dans lequel tout le monde trouve naturellement (« sans forcer ») une place satisfaisante.

Evidemment, une telle situation idéale n'existe pas. Bien que la SSA travaille essentiellement au niveau de l'accès financier, les projets concrets nous rappellent sans cesse à quel point c'est un facteur déterminant, mais pas unique. Les codes sociaux et les attitudes à adopter, la familiarité des espaces, l'étrangeté des pratiques ou des produits à disposition sont autant de freins immatériels qui sont également cruciaux. C'est en cela que le projet d'une SSA recouvre une forte dimension liée à la démocratie alimentaire (principe 4).

Quels sont les pratiques développées par les projets concrets pour tenter de réaliser le principe 2 ?

Expérimenter vs rassurer. L'enjeu est souvent d'intégrer des projets atypiques dans leur quartier. A la BEES coop et à la Ferme du Chant des Cailles, l'originalité des projets et le fait qu'ils sont portés par des publics aisés rend leur lecture difficile pour les voisins, et n'engendre un sentiment de familiarité qu'avec une partie restreinte de la population. Cela se comprend : il faut des ressources significatives pour mobiliser, construire, inventer des projets et les maintenir. De plus, ils ne sont pas strictement économiques, et supposent que leurs usagers ne vont pas se comporter en consommateur, mais autrement – autocueillette au Chant des Cailles, « shifts » à la BEES coop. Améliorer leur accessibilité implique pour les projets de s'expliquer, de s'ouvrir, de rassurer pour que l'étrangeté devienne un aimant plus qu'un repoussoir. Les animations, les festivités, les rencontres avec le public, les portes ouvertes sont autant de pistes à explorer. Nouer des liens avec des associations locales ou des écoles (lieux a priori mixtes), à l'instar de la Ferme du Chant des Cailles, sont des exemples à suivre.

Le plus simple est d'intégrer dès le départ des projets une mixité de public, de partenaires, de points de vue pour que le sentiment d'appropriation soit élevé et le besoin d'adaptation restreint. Plus facile à dire qu'à faire. Mais c'est bien le défi qu'essaye de relever la Ferme du Chaudron, en nouant des partenariats avec des Maisons médicales du quartier par exemple.

Aide sociale vs sécurité sociale. Il est important de bien comprendre à cet égard la différence entre l'aide sociale et la sécurité sociale. L'aide sociale cible des individus qui peuvent démontrer que leur situation économique est insuffisante pour vivre dignement, par rapport à la norme. Cette démonstration est intrusive. Elle nécessite une démarche proactive de leur part. Si elles rencontrent les conditions, ces personnes bénéficient prioritairement d'une partie de l'argent public, dans une logique d'assistance, de demande. Par définition, l'aide sociale n'est pas universelle. Aussi, tout projet concret qui aura recours à un partenariat avec des services sociaux ne pourra s'inscrire dans une parfaite logique universelle, puisque ceux-ci n'apportent des fonds qu'à des personnes ciblées. Ainsi de l'épicerie sociale de Boitsfort qui ne peut s'élargir à des publics aisés sans poser de problèmes éthiques – et légaux. De même dans le projet de la BEES coop et du CPAS, 20 personnes âgées et isolées bénéficient de 150€/mois pour faire les courses à la BEES. Elles ont été sélectionnées par le CPAS, et sont en outre soutenues par 1 ETP supplémentaire.

Au contraire, l'esprit de la sécurité sociale est de faire cotiser tout le monde en fonction de ses revenus, puis de redistribuer à tout le monde les fruits de la socialisation. De tout le monde selon ses moyens, à tout le monde selon ses besoins. La Sécu ne s'inscrit pas dans une logique d'aide, mais de mutualisation entre personnes égales. C'est créer les conditions d'une réalisation digne de ses droits dans une perspective universelle. J'ai droit à mon allocation car je contribue au système de cotisation. Je ne dépends pas de la charitable bienveillance d'un tiers car j'assure le fonctionnement du système mutualiste.

Cela ne veut pas dire que tout partenariat avec des CPAS ou autres ne sont pas bons à prendre. Au contraire, au niveau des projets, ces partenariats sont souvent la clé pour permettre de dépasser des clivages sociaux et se rapprocher de personnes défavorisées. Sans arriver à l'universalité, on peut aboutir à de la mixité socio-économique, telle que le recherche le projet de la BEES coop. On peut aussi se demander si, vraiment, tous les lieux doivent être mixtes. Peut-être que ce qui compte, c'est que chacun soit bien quelque part, et pas que tout le monde soit bien partout ? A méditer.

Principe 3 : La qualité des produits

Dans le cadre d'une 8^e branche de la sécurité sociale, l'argent cotisé, mutualisé puis redistribué ne peut être dépensé qu'en achetant des produits alimentaires conventionnés, c'est-à-dire respectant certains critères ou cahiers des charges de qualité – durables, locaux, rémunérateurs... Originellement, ce conventionnement n'est pas pensé séparément d'un système décisionnel démocratique pour désigner ces critères.

Cependant, au niveau des projets concrets, il n'est pas toujours évident de penser les deux en même temps, et nous avons décidé ici de séparer le principe du « conventionnement » de celui de la « démocratie alimentaire » pour faciliter l'analyse sur le terrain. Ce pourrait être une erreur que de considérer le conventionnement comme étant la voie royale pour la démocratie alimentaire, car le conventionnement nécessite une maîtrise des sujets, des enjeux et des rapports de pouvoir qu'il semble très ambitieux et prescriptif de demander à tout le monde.

Nous nous demandons alors ici quels sont les produits qui sont mis à disposition des mangeurs dans les projets concrets, indépendamment des moyens de gouvernance mis en place pour les désigner (cf. principe 4).

La plupart des projets agricoles concrets se posent en alternative à la production industrielle, et développent des filières courtes, durables et solidaires. A l'inverse, le secteur de l'aide alimentaire oriente traditionnellement ses achats vers les prix les plus bas possibles, et peine à s'approcher de mode de production de qualité. Par exemple, l'épicerie sociale de Boitsfort met en avant l'intérêt financier de travailler avec des groupes industriels fournissant des produits alimentaires bas de gamme. Mais aussi, et même peut-être surtout, la confiance dans la fiabilité des livraisons et des volumes. N'oublions pas, en retour, que tout marché public est aussi une manière de soutenir des acteurs, durables, sociaux... ou pas.

Dans les fermes urbaines que nous avons visitées, les pratiques agricoles sont inspirées des principes agroécologiques. Le plan de culture est basé sur des légumes de saison, biologiques, de grande qualité, avec le moins d'intrant possible. Il en va de même pour la production de fromage à la Ferme du Chant des cailles.

De manière générale, les critères repris sont : localité, produits les plus bruts possibles, saisonnalité, respect de l'environnement, respect de la santé humaine, respect animal, rémunération des producteurs, prix juste pour le consommateur, et plus généralement répartition de la valeur ajoutée dans la chaîne.

Il faut noter qu'au-delà de la participation, il y a aussi une difficulté pour s'assurer que les produits répondent bien aux critères. Les cahiers des charges ne sont pas souvent transparents, recueillir les informations pour savoir si les produits respectent ou pas les critères demandent énormément de recherche. Ainsi, la BEES coop affichait dans ses rayons un système d'étiquetage complet reprenant les impacts environnementaux, les conditions sociales de production et la distance au lieu de vente. Ils ont été supprimés par incapacité à recueillir toutes les informations, pour se résoudre à afficher « bio » ou non, ainsi que certains « coups de cœur » pour les produits particulièrement vertueux – et transparents.

Principe 4 : Démocratie alimentaire

Dans le modèle d'une 8^e branche de la sécurité sociale de l'alimentation, la démocratie alimentaire se déploie par la participation de tout le monde à la définition des critères de conventionnement et des produits conventionnés (du décisionnel au consultatif). Il s'agit de mettre en place une concertation sociale capable de prendre en compte l'ensemble des catégories sociales et en particulier les plus vulnérables, mais aussi de tracer un avenir pour le système alimentaire. La tâche est certainement ardue.

Dans les projets concrets, la démocratie peut s'exprimer au niveau de la participation à la définition des aliments produits ou vendus, dans l'esprit d'une SSA nationale. Mais elle peut aussi s'exprimer différemment, à travers des animations, des ateliers pédagogiques, des apprentissages, des découvertes et plus largement des dispositifs d'éducation permanente ou populaire qui ne touchent pas directement au conventionnement.

Une réflexion à laquelle nous arrivons est qu'il paraît irréaliste de demander à « tout le monde » de s'exprimer sur des sujets aussi techniques et politiques que la transition des systèmes alimentaires. Le lien logique entre « tout le monde mange » et « tout le monde doit s'exprimer sur le conventionnement » sous-estime les difficultés pratiques de mobilisation, de compétence, d'intérêt, de délibération qui sont très loin d'être évidentes.

Certains projets ont parfois réussi à mettre en œuvre une forme de conventionnement démocratique. A la BEES coop par exemple, un comité restreint avait planché sur une Charte d'approvisionnement qui a été discutée et validée par l'assemblée générale en 2020. Cette Charte est revue sur demande et à minima réévaluée tous les deux ans. Un Comité produit sélectionné chaque produit auprès des fournisseurs, en s'efforçant de suivre la Charte. Le supermarché coopératif ne vend que des produits de grande qualité, et ne propose pas de produits bas de gamme pour favoriser des prix bas, comme on peut le retrouver à La Louve à Paris ou à la Cagette à Montpellier. Il y a cependant une volonté des travailleurs de proposer des produits bas de gamme sur les produits de première nécessité, mais qui ne s'est pas réalisée dans les assemblées délibératives.

A la Ferme urbaine du Chant des Cailles, le conventionnement est plus aisé car il s'agit de se prononcer sur une part réduite du panier alimentaire (les légumes), avec une grande part de contrainte liée à l'écosystème et un avis prépondérant des maraîchers. Les discussions ont lieu sur le champ ou dans les réunions annuelles, et portent surtout sur des ajustements (ex : plus de tomate, moins de laitue...). La démocratie alimentaire passe donc principalement ailleurs : en ouvrant le champ plusieurs fois par semaine aux écoles riveraines, en organisant des chantiers bénévoles pour aider le travail de production, ou encore en animant des activités et des événements ouverts au grand public.

La Ferme du Chaudron s'ouvre aussi aux enfants pour des stages, qui sont des moments mémorables pour les grands et les petits, mais aussi une porte ouverte pour faire découvrir le champ et éventuellement convaincre des parents d'acheter les paniers. Car l'accessibilité est autant une question morale et politique, qu'une question économique pour élargir le public et consolider les projets concrets pour dépasser le plafond de verre sous lequel ils sont compressés – pour faire système.

Description des 4 projets concrets

1. Le Champ du Chaudron (visité le 11 mars 2022)

Description du projet

Activité principale

Le champ du Chaudron est un projet de maraîchage diversifié, démarré en 2018-2019 à Anderlecht, qui propose une production de légumes et d'aromatiques cultivée sans intrants chimiques et à la main. La distribution s'effectue principalement selon un système d'abonnement à des paniers, dont la collecte est possible sur le champ ou en dépôt à Saint-Gilles et Saint-Guidon. L'autocueillette est aussi parfois possible, et les surplus sont revendus à des magasins et restaurants. L'équivalent de quatre temps-plein (principalement non-rémunérés) y travaillent pour assurer les activités de maraîchage, d'animation et administratives.

Le Champ accueille des bénévoles et des publics fragilisés et teste des modèles de production différents (bio intensif, permaculture, serre, forêt comestible, ...). C'est également un lieu de sensibilisation, d'apprentissage, de formation, d'éducation à l'alimentation. Y sont organisées des animations pédagogiques, ateliers, stages, team building, visites guidées, et événements liés au cycle de l'alimentation.

Plus d'informations

<http://www.lechampduchaudron.be/>

Pratiques en lien avec les principes de la SSA

Accessibilité à une alimentation de qualité pour tous

Un frein à l'accessibilité du champ du Chaudron est que l'accès physique n'y est pas évident, environ quinze minutes de marche sont nécessaires depuis le transport public le plus proche. Ce point est une des raisons pour lesquelles le champ a décidé de fonctionner à l'aide de points de dépôt pour la distribution des paniers, un à deux jours par semaine. La demande est d'ailleurs très forte à Saint-Gilles, mais le champ a la volonté de toucher en priorité des gens du quartier proche où une offre alimentaire de qualité est bien moins présente. A cette fin, ils sont en train de créer de nouveaux partenariats avec des associations de quartier telles que les maisons médicales pour essayer d'établir de nouveaux points de distribution au plus près des gens.

De plus, le manque de choix dans l'offre des paniers peut être perçu comme un autre élément pouvant représenter une contrainte pour les mangeurs. Cela soulève l'enjeu lié à la fidélisation de ceux-ci tout au long de l'année. En effet, les contraintes pratiques liées à l'offre diminuée en

hiver ou au modèle de distribution peuvent se révéler trop contraignantes pour certaines personnes et faire que certaines se désabonnent du champ.

Finalement, l'accessibilité est de fait limitée par la capacité de production du champ reste limitée qui équivaut à nourrir cent foyers, « à l'échelle de la commune d'Anderlecht ce n'est rien du tout ».

Gouvernance et participation dans le choix des produits

Les difficultés d'accès physique jouent aussi sur la participation des mangeurs sur le champ et aux réunions et chantiers collectifs. Bien qu'il y ait une réelle volonté d'instaurer un système de SPG et de faire participer les mangeurs à l'élaboration du plan de culture, le projet constate une difficulté à impliquer les mangeurs. Ces derniers ont toujours un rôle proche de celui de « client » et leur participation dans les choix des produits est encore à renforcer.

Solidarité et mécanismes de contribution

Pour tenter de limiter la contrainte économique de l'abonnement, le champ du Chaudron a mis en place un système de prix différencié. De cette façon, un panier coûte 12,5 euros de base, mais les mangeurs ont le choix de pouvoir payer + 2 euros et - 2 euros, ce qui revient dans ce dernier cas à une épargne de 26 euros sur la saison. Il est intéressant de noter que jusqu'à cette année, environ un tiers des gens qui se réabonnent optent pour le tarif supérieur et qu'un étudiant seulement bénéficie du tarif le plus bas. Il reste important d'avoir une partie des mangeurs qui fasse partie d'un public aisé afin de sécuriser financièrement le projet au niveau des abonnements.

Pertinence de la SSA pour le projet

Un projet tel que la SSA amènerait par sa mise en place une certaine satisfaction pour les maraîcher.e.s de rendre accessible à tous et toutes les productions du champ. Cela permettrait aussi d'augmenter la demande et d'ainsi éviter les problèmes de concurrence locale et les difficultés de commercialisation, résultant sur la possibilité de vendre les produits à un prix permettant de rémunérer dignement le.a maraîcher.e.

Cela permettrait aussi de mieux ancrer le projet dans le quartier avec la possibilité de vendre aux habitant.e.s les plus proches sans devoir livrer dans des communes privilégiées ou à des restaurants chics et d'ainsi pouvoir renouer des liens avec les citoyen.ne.s par le biais du conventionnement démocratique.

Le champ du Chaudron estime ainsi que la SSA permettrait une réelle revalorisation du métier de maraîcher à condition cependant que cela permette de sécuriser leur activité et leurs conditions de travail.

2. La Ferme du Chant des Cailles (visitée le 18 mars 2022)

Description du projet

Activité principale

Le Chant des Cailles est un projet diversifié d'agriculture urbaine écologique et participative, sans intrants et principalement à la main, démarré en 2012 à Watermael-Boitsfort sur un terrain de 3 ha, dont 85 ares cultivées en maraîchage. Il est constitué en une asbl faîtière multifonctionnelle comportant deux pôles principaux. Premièrement, un pôle professionnel sous forme de coopérative qui comprend l'activité de maraîchage, aromatiques et fleurs à couper, ainsi que le Bercail, l'élevage de brebis, de fromagerie et d'éco-pâturage. Deuxièmement, un pôle citoyen comprend le jardin collectif (parcelles collectives et semi-collectives, poulailler, compost de quartier) sur le champ, et à l'extérieur du champ les Terrasses de Maurice (autre petit jardin collectif avec poulailler et compost), l'épicerie participative qui consiste en un groupe d'achat commun pour des produits secs, ainsi que le festival des 7 lieux organisé pour amener de la convivialité dans le quartier. On peut aussi considérer l'existence d'un troisième pôle mixte et transversal qui traite de l'aspect pédagogique, notamment au travers de la collaboration avec des écoles. L'ensemble du projet est soutenu par l'équivalent d'une dizaine de temps-plein et de nombreux stagiaires et bénévoles.

La majorité des mangeurs soutiennent le projet sous forme d'abonnement annuel pour le maraîchage avec 400 abonnés et saisonnier pour le Bercail avec 273 abonnés. Leurs produits sont aussi proposés lors d'animations le dimanche sur le champ. Finalement, il est intéressant de préciser la spécificité du Chant des Cailles : le terrain a été mis à disposition par Le Logis Floréal, une société immobilière de service public, historiquement coopérative de locataires, qui gère 1735 logements sociaux à Watermael-Boitsfort et à Auderghem. Il y a donc un enjeu social dès le départ à mettre le champ au service de ce public.

Plus d'informations

<https://www.chantdescailles.be/>

Pratiques en lien avec les principes de la SSA

Accessibilité à une alimentation de qualité pour tous

La situation du champ des Cailles est assez particulière du fait de sa situation géographique au milieu d'habitations, et plus particulièrement à proximité de logements sociaux appartenant au Logis-Floréal. L'abonnement au maraîchage est ainsi limité aux personnes habitant dans un rayon de 1,5 km autour du champ. La capacité de production du champ peut nourrir maximum 400 abonnés ce qui constitue une première limite importante à l'accessibilité. La priorité d'inscription est donnée aux locataires du Logis-Floréal et, comme explicité plus haut, des aménagements sont faits pour faciliter la démarche. Cependant, il reste certains freins identifiés concernant l'accessibilité pour tous.

Premièrement, on peut relever la difficulté de faire participer un public diversifié. Le constat est que les populations les plus fragilisées ne fonctionnent pas avec l'écrit. Cela amène le Chant des Cailles à revoir sa stratégie de communication en misant sur le bouche à oreille plus informel, en allant voir les maisons médicales et associations de quartier. Il est intéressant de noter qu'une collaboration avec le CPAS a été mise en place récemment. Elle permet de faire des essais de ventes occasionnelles de surplus de légumes saisonniers, ainsi que de produits laitiers au sein de l'épicerie sociale du CPAS.

Gouvernance et participation dans le choix des produits

La participation citoyenne aux activités professionnelles est fortement encouragée via des chantiers collectifs, les soins aux brebis, la surveillance de l'écopâturage et l'encadrement des transhumances. Concernant le maraîchage, cela peut consister en la participation une fois par an à un chantier collectif, à l'arrosage le weekend, à apporter des légumes aux personnes malades ou qui ne peuvent pas se déplacer, ou encore la participation à des chantiers particuliers comme le chantier chemin. Il n'y a aucun contrôle, c'est un système de participation basé sur la confiance.

Solidarité et mécanismes de contribution

Le Chant des Cailles propose un système de prix conscient pour son abonnement au maraîchage dans une fourchette de prix allant, en 2021, de 280 à 450 euros pour l'année, avec une moyenne de 365 euros. Pour la saison 2022-23, la fourchette haute est passée à 490 euros et la moyenne à 385 euros, sans modification pour la fourchette basse. Cette dernière est demandée par 30 à 35% des adhérents, ce qui s'équilibre bien avec ceux qui paient plus. La mixité sociale du quartier permet ainsi une forme de solidarité entre mangeurs. De plus, le prix est dégressif selon l'âge de l'enfant et des arrangements sont possibles pour les étudiants qui reviennent le week-end chez leurs parents, par exemple. Le paiement peut être effectué en une fois ou par mensualités selon les besoins.

Même si atténuée, il reste une tension entre la précarité des locataires sociaux et celle des producteurs, les contraintes financières touchent les deux extrémités de la chaîne. De plus, le caractère innovant d'un projet de transition peut engendrer des incompréhensions et représenter un frein culturel et symbolique pour des personnes qui n'y seraient pas sensibilisées. Malgré ces freins, le développement d'une bonne collaboration avec les différents acteurs sociaux du quartier permet d'atténuer ce phénomène et que les habitants qui se sentent a priori éloignés de ce type de projet s'approprient progressivement le champ. Il y a une réelle dynamique citoyenne qui soutient les professionnels et permet de créer du lien naturellement entre voisins.

Pertinence de la SSA pour le projet

Certaines difficultés rencontrées par le Chant des Cailles les poussent à s'interroger sur le modèle, notamment en termes d'accessibilité. Ainsi, malgré un résultat relativement bon pour le secteur agricole, la situation des travailleurs reste précaire. Dans ce contexte, le modèle mis en place au Chant des Cailles contribue à réduire la tension entre précarité des producteurs et précarité des mangeurs. Cependant, sans soutien des autorités publiques, il atteint vite ses limites. La SSA permettrait ainsi d'instaurer une logique de soutien politique à de tels projets.

Aussi la nature participative poussée du modèle permet de rapprocher les producteurs et les mangeurs, tout en ayant un rôle pédagogique, mais se trouve être lourde à gérer.

A l'avenir, le Chant des Cailles estime nécessaire d'améliorer la rémunération des travailleurs agricoles pour les sortir de la précarité. A cette fin, ils espèrent obtenir un soutien politique qui permette également de renforcer l'accessibilité aux plus précaires. Le Chant des Cailles vient de se voir octroyer une concession de services publics en agriculture urbaine et cohésion sociale pour 10 ans, sur une partie du champ, la convention d'occupation précaire prenant fin en décembre 2022. Le défi consistera à renforcer son impact social tout en améliorant la situation des travailleuses et travailleurs. La reconnaissance de l'agriculture urbaine en RBC leur paraît en outre nécessaire pour en permettre un développement pérenne.

3. Supermarché coopératif BEES coop (visité le 14 juin 2022)

Description du projet

Activité principale

BEES Coop est un supermarché coopératif fondé en 2014 à Schaerbeek par des citoyens, comme expérimentation de réappropriation politique des choix d'alimentation par les citoyens et citoyennes. Le projet se pose deux objectifs, soutenir des méthodes de production durables et rendre la nourriture de qualité accessible au plus grand nombre, parmi d'autres. L'idée est de permettre la réduction des coûts en impliquant pour chaque coopérateur de faire du travail bénévole pendant 2h45 tous les mois au magasin. BEES Coop compte actuellement 1500 coopérateurs actifs, chacun pouvant donner accès au magasin à deux mangeurs de leur choix, ce qui fait qu'ils comptent un groupe d'environ 3000 inscrits. La coopérative emploie actuellement une équipe de neuf salariés. BEES Coop met la solidarité, la participation des membres et la transparence au cœur de ses valeurs. Ils travaillent sur la question de l'accessibilité à une alimentation de qualité depuis le début et adoptent une réflexivité critique permanente par rapport à leur modèle. Ainsi, en 2015, ils ont collaboré avec le Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Environnement de l'ULB pour mettre en place le projet Falcoop. Il s'agit d'une recherche action participative de trois ans dans le quartier où ils sont implémentés afin de questionner l'accessibilité de leur modèle et dégager des pistes d'action pour la renforcer.

Plus d'informations

<http://bees-coop.be/>

Pratiques en lien avec les principes de la SSA

Accessibilité à une alimentation de qualité pour tous

Dans un premier temps, la clientèle de BEES Coop était issue d'un peu partout dans Bruxelles. A présent, avec l'augmentation des supermarchés coopératifs dans différentes communes, la clientèle s'est fortement territorialisée. La gentrification progressive de Schaerbeek a aussi amené un changement de population dans le quartier, laquelle se montre plutôt intéressée par le projet.

Dès le départ, il y a eu la volonté de faire de BEES Coop un espace ouvert, presque familial. La cohésion sociale y est encouragée au travers des nombreuses activités proposées. Cependant, l'étude Falcoop a montré que certains habitants du quartier ne se retrouvaient pas dans le modèle. De plus, certains aspects peuvent représenter une barrière à l'entrée pour certaines personnes, comme la nécessité de scanner sa carte en entrant dans le magasin avec l'interdiction de faire ses courses si l'on a raté plus de quatre shifts bénévoles. La crainte d'un jugement social peut être accentuée par le fait qu'un bénévole est constamment présent à l'accueil pour vérifier. Malgré ces facilités mises en place, le bénévolat représente un frein à l'accès pour de nombreuses personnes qui ne peuvent se permettre de libérer ce temps. Une limite supplémentaire peut être soulignée dans le fait que toute la communication au sein du magasin soit en français.

Solidarité et mécanismes de contribution

Pour participer au projet, les mangeurs sont tenus à l'achat d'une part au sein de la coopérative, ce qui revient à 25 euros pour une personne et 100 euros pour une association. Il est possible de récupérer son investissement lorsque l'on quitte le projet mais beaucoup ne le font pas, ce qui permet de créer un fond solidaire afin d'aider d'autres nouveaux coopérateurs qui rencontreraient des difficultés pour l'achat de leur part. Ainsi l'année dernière, 19 personnes ont bénéficié de la part solidaire lors de leur inscription. De plus, BEES Coop pratique une marge de 20% sur ses produits et de 25% pour le vrac.

En parallèle, dans l'objectif de soulager la contrainte du bénévolat, de nombreuses formes de solidarité sont présentes si l'on se trouve dans l'incapacité de réaliser son shift et que l'on en fait la demande. Cela se traduit par du travail adapté selon les cas individuels ou sous forme de congé maladie, d'exemption pour l'accompagnement d'un proche, d'un congé parental de douze mois, ou encore d'un système de pension. Actuellement, 250 personnes bénéficient d'une exemption de participation. Ces aménagements sont rendus possible par le grand nombre de coopérateurs de même que par la possibilité pour des personnes, en ayant le temps et l'envie, de réaliser jusqu'à treize shifts de solidarité. Un système de livraison pour personnes à mobilité réduite est aussi possible.

Finalement, il est intéressant de relever que, pour la première fois, BEES Coop a pu développer un partenariat avec le CPAS qui consiste à accueillir vingt bénéficiaires comme coopérateurs, pendant toute l'année 2022. Cela consiste pour le CPAS à soutenir financièrement leur insertion dans le projet en leur octroyant une allocation de 150 euros par mois pour faire leurs courses dans la coopérative. Des assistants sociaux se sont occupés de la sélection des bénéficiaires, principalement des personnes âgées et isolées. Un poste à temps-plein a aussi été financé pour suivre le déroulement du partenariat. De plus, BEES Coop a bénéficié d'un subside de 10 000 euros pour promouvoir la cohésion sociale au travers d'activités. Dans un premier temps, ces dernières réunissaient les coopérateurs subsidiés avec les autres membres, ce qui a permis de créer des liens entre eux. Mais par après, le CPAS a demandé de ne plus utiliser leurs fonds qu'à destination des bénéficiaires pour des raisons légales.

Gouvernance et participation au choix des produits

Des assemblées générales sont organisées de façon biannuelle pour permettre aux membres de se prononcer sur le projet et sur les choix de produits. Une charte produit a été construite de façon collective avec les coopérateurs pour définir les critères de sélection à l'entrée de nouveaux produits dans le catalogue. Bien que celle-ci restreint l'offre potentielle, BEES Coop tente de proposer une grande variété de produits. L'idée est qu'il soit possible de faire facilement ses courses en un seul lieu pour compenser le temps passé à y faire du travail bénévole, un garantir une alternative à un supermarché classique. De plus, le travail bénévole obligatoire permet de créer du lien entre les parties prenantes au projet, de même que la participation volontaire à des comités de travail portant sur différents thèmes. Des activités plus pédagogiques ou festives sont aussi organisées régulièrement, et essaient d'être ouvertes aux autres habitants du quartier. Il faut cependant relever que le niveau de participation des coopérateurs aux activités de gouvernance des supermarchés a diminué maintenant que le projet est bien installé mais aussi dû à la crise du covid-19.

Pertinence de la SSA pour le projet

Rejoindre un projet SSA pourrait répondre à deux défis du supermarché coopératif. D'une part, elle pourrait augmenter le nombre de fournisseurs en vente directe ou en circuit-court et faciliter la commercialisation de ces produits. D'autre part, cela garantirait l'élargissement de l'accessibilité à des produits en circuit-court pour des publics moins aisés. En outre, cela permettrait de fidéliser de nouveaux consommateurs pour la coopérative, grâce notamment au mécanisme de conventionnement. La SSA pourrait enfin contribuer aux questionnements par rapport à l'inclusivité et la gouvernance.

4. Epicerie sociale de Boitsfort (visité le 11 mars 2022)

Description du projet

Activité principale

L'épicerie sociale du CPAS de Watermael-Boitsfort, appelée Epi'dorp, a ouvert en juin 2018. Le projet a été mis en place dès 2017. Auparavant, le CPAS renvoyait les usagers vers des associations spécialisées dans la distribution de colis alimentaires. Ils ont par après eu la volonté de s'impliquer eux-mêmes plus directement dans l'aide alimentaire. Le projet est ainsi un service territorial axé sur l'accès à l'alimentation pour des bénéficiaires du CPAS et des personnes en situation de précarité habitant la commune de Watermael-Boitsfort. Il comporte d'une part un pôle alimentaire qui propose des produits issus de la grande distribution à moindre prix, avec une tentative d'intégrer quelques produits d'acteurs locaux dans l'offre. D'autre part, l'épicerie est dotée d'un "pôle lien social" qui propose des animations et autres activités culturelles. On peut relever la volonté de mettre en place un endroit chaleureux, beau, et accueillant, de sorte que les gens se sentent bien dans ces espaces. L'équipe est composée d'un travailleur social, d'un ouvrier et d'un assistant administratif.

Plus d'informations

<https://social.brussels/organisation/18763>

Pratiques en lien avec les principes de la SSA

Accessibilité à une alimentation de qualité pour tous

L'accès à l'épicerie est limité et soumis à une déclaration de revenus. Cela conduit à une sorte de discrimination positive vers un public-cible plus précaire et constitue un mécanisme de sélection de gens. En effet, pour avoir accès à cette aide alimentaire, les bénéficiaires doivent introduire une demande auprès d'un assistant(e) social(e) du CPAS comme pour toute autre demande spécifique. Ainsi, l'épicerie répond à une logique d'aide sociale et non de politique universelle, et est donc pensée à destination de bénéficiaires spécifiques. Cependant, l'approche privilégiée consiste à rester assez ouvert dans la façon de calculer les besoins journaliers, en prenant en compte des éléments multiples dans le calcul du budget de chacun. Si la personne rentre dans les critères budgétaires, cela lui garantit un accès de 12 mois à l'épicerie, et avec possibilité de révision de sa situation à la fin du délai.

Solidarité et mécanismes de contribution

Un mécanisme de solidarité sur les prix est mis en place grâce aux financements publics. Les bénéficiaires achètent ainsi les produits de l'épicerie à 50% du prix d'achat initial, les autres 50% étant pris en charge par le CPAS. Ce ne sont donc pas les membres de l'épicerie qui internalisent les coûts entre eux, mais un mécanisme de solidarité externe.

Gouvernance et participation au choix des produits

Toutes sortes de produits sont proposés, allant du frais au surgelé, etc. Les produits sont achetés au prix plein, actuellement via l'intermédiaire de Solucious. Ce choix de distributeur a été motivé par la volonté de proposer un prix accessible ainsi qu'une sécurité et une facilité d'approvisionnement en priorité. Ils tentent de proposer un maximum de produits bio, même si souvent une autre gamme non bio et moins chère de mêmes produits est proposée à côté. Depuis peu, ils tentent d'intégrer dans leur offre certains produits de producteurs locaux, mais la question de prix plus élevés que la moyenne reste problématique.

Au niveau de la gouvernance, l'épicerie a la même chaîne de fonctionnement assez verticale que les autres services du CPAS, du fait qu'elle fait partie du Service Social. Au départ, ils ont établi une liste relativement exhaustive des produits qu'ils estiment être achetés de façon régulière, mais sans conduire une enquête spécifique. Il n'y a ainsi pas de participation des bénéficiaires dans le choix des produits.

Pertinence de la SSA pour le projet

Un projet de SSA pourrait initier une réflexion autour de la gouvernance et des mécanismes de fonctionnement de l'épicerie, en particulier par rapport à la participation des bénéficiaires dans le choix de leur alimentation. Un projet SSA pourrait permettre d'améliorer la qualité des fournisseurs et garantir une meilleure offre en termes de produits frais. Un réel enjeu réside par contre dans la logique d'aide sociale qui caractérise ces structures et sur les enjeux de gouvernance.